

## Emprunter une œuvre d'art dans un établissement scolaire

Département	Structure culturelle partenaire	Qui contacter	Coût et modalités	Calendrier
24	<b>Le pôle PEMA de Nontron</b> Avec l' <b>Artothèque de Pessac</b> « Les arts au mur »	<b>Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord Vert</b> Château, avenue du Général Leclerc 24300 Nontron 05 53 60 74 17 - metiersdart@yahoo.fr <a href="http://www.metiersdartperigord.fr">www.metiersdartperigord.fr</a> <a href="http://www.pnr-perigord-limousin.fr">www.pnr-perigord-limousin.fr</a> <a href="http://www.saint-yrieix.fr">www.saint-yrieix.fr</a>	<a href="#">Téléchargement Faut-le-voir-chez-soi-2014-plaquette</a>	En mai durant 5 semaines
	<b>L'Artobus</b> : à retrouver sur le site du « <b>Canopé</b> », réseau de création et d'accompagnement pédagogiques. Avec la <b>FDAC</b> .	CDDP 24, Artobus 4 bis rue A. Pestour 24 000 Périgueux <a href="mailto:cddp24.direction@ac-bordeaux.fr">cddp24.direction@ac-bordeaux.fr</a>  <b>Documentation pédagogique de la Dordogne –CDDP-</b> , le dispositif « Artobus » associe le Conseil général de la Dordogne et la D.S.D.E.N. de la Dordogne.  <b>Thème retenu cette année:</b> « l'objet dans l'art, l'art dans l'objet »	<b>A destination des établissements scolaires – Gratuit</b> Inscription sur le site du CDDP ou Canopé vers le mois de mars-avril pour l'année scolaire suivante  Réunion du comité de pilotage et choix des établissements scolaires. Juin : visite préparatoire pour les expositions de l'année scolaire suivante.  L'exposition s'accompagne d'une formation pour les enseignants désireux d'exploiter cette mise à disposition d'œuvres.	Dans chaque établissement choisi sur une période de 7 semaines, de vacances à vacances.
	<b>ARTOTHEQUE de Trélissac</b> , 109 Av Michel Grandou 24750 Trélissac Tel : 05 53 08 99 55 / <a href="mailto:artexpotreissac@gmail.com">artexpotreissac@gmail.com</a>	<b>L'abonnement</b> : heures d'ouverture du service de prêt  Possibilité de rendez-vous par téléphone : 05 53 08 99 55	<b>Tarifs annuels :</b> <i>Collectivités ou Entreprises</i> : 150€/ an (4 œuvres pour 3 mois) <b>Fonctionnement :</b> Documents administratifs à télécharger : <a href="http://www.ville-">http://www.ville-</a>	Toute l'année

	L'artothèque de Trélissac : 40 artistes, 160 œuvres.		<a href="http://trelissac.fr/images/stories/Culture/incription_artotheque.pdf">trelissac.fr/images/stories/Culture/incription_artotheque.pdf</a> <a href="http://www.ville-trelissac.fr/images/stories/Culture/reglement_artotheque.pdf">http://www.ville-trelissac.fr/images/stories/Culture/reglement_artotheque.pdf</a>	
33	<b>Les arts au mur - Artothèque</b> 2bis, av. Eugène et Marc Dulout 33600 Pessac 05 56 46 38 41	<b>Alexandre Castéra</b> 05 56 46 38 41 <a href="mailto:alexandre@lesartsaumur.com">alexandre@lesartsaumur.com</a>	<b>Adhésion annuelle</b> 60 €, 3 œuvres tous les 2 mois <b>Location</b> 10 € par mallette et 3 € par œuvres empruntées <b>Documents à fournir</b> Une copie d'attestation d'assurance à jour	Toute l'année
	<b>Artothèque du Conseil Général de la Gironde</b>	<b>Soraya Messaoudi</b> 05 56 99 54 54 <a href="mailto:Soraya.messaoudi@cg33.fr">Soraya.messaoudi@cg33.fr</a>	<b>Gratuit</b>	Toute l'année
40	<b>CDDP des Landes</b>  L'artothèque <b>MUTUM</b> 614, rue du Ruisseau – BP 401 40012 MONT DE MARSAN CEDEX 05.58.75.43.11	Valérie Champigny <a href="mailto:contact@mutuum.fr">contact@mutuum.fr</a> P 06 48 18 94 21 P 06 72 41 13 69  <a href="http://mutuum.fr">http://mutuum.fr</a>	500€/ 2 ruches d'un artiste/ 1 à 3 mois  60€/ l'alvéole/ mois	Toute l'année
64	<b>SpaceJunk</b> 35 rue Ste Catherine 64100 Bayonne	<b>Audrey Sommier</b> 05 59 03 75 32 <a href="mailto:audreysommier@spacejunk.tv">audreysommier@spacejunk.tv</a>	A définir	A définir
	<b>Image Imatge</b> 3 rue de Billère 64300 Orthez	<b>Audrey Jochum</b> 05 59 69 41 12 <a href="mailto:mediation@image-imatge.org">mediation@image-imatge.org</a>	Le prêt est gratuit. Une convention est signée entre l'établissement et le centre d'art précisant la valeur d'assurance de l'exposition. chèque de caution correspondant à la valeur de l'exposition. Le transport est à la charge de l'établissement. Le centre d'art peut venir sur place aider à l'installation si	Toute l'année. La durée du prêt va de deux 3 trois semaines (à adapter selon le projet de l'établissement). La plupart des expositions sont accompagnées de documentation et d'un dossier pédagogique.

			besoin.	
	<p><b>Nayart</b> 22 chemin de la Minoterie 64800 Nay</p>	<p><b>Mireille Caile et Françoise Publius</b> 05 59 13 91 42 <a href="mailto:info@nayart.com">info@nayart.com</a></p>	<p>Le cout d'une location mensuelle est variable selon le prix de l'œuvre (entre 15 et 50 euros par mois). L'adhésion à l'association obligatoire : (de 18 euros pour l'année) + assurance des œuvres.</p>	<p>Toute l'année. Durée maximum du prêt : 6 mois. L'emprunt de plusieurs œuvres à la fois est possible. 600 œuvres (peintures, gravures et sculptures) d'environ 80 artistes. Possibilité de mettre à disposition des plasticiens pouvant travailler dans le cadre d'ateliers de pratiques en collaboration avec l'enseignant référent.</p>
<p><b>Toute l'académie</b></p>	<p>Frac Aquitaine</p>	<p>Frédérique Goussard, responsable du service des publics, <a href="mailto:fg@frac-aquitaine.net">fg@frac-aquitaine.net</a></p>	<p>80 euros (pour une ou un ensemble d'œuvres) et assurance prise en charge par l'établissement. Module « la vidéo, tout un art » = ensemble de 4 vidéos</p>	<p>Toute l'année Pour des raisons d'organisation et de disponibilité des œuvres, prévoir la demande six mois avant. Durée du prêt : en fonction du projet et selon la disponibilité de l'œuvre.</p>